

### La procédure de fixation des honoraires est conforme à la convention EDH

La Cour de cassation dans un arrêt du 29 mars 2012 se prononce sur la conformité des articles 174 à 179 du décret du 27 novembre 1991 relatifs à la procédure de fixation des honoraires au regard de l'article 6 § 1 de la convention EDH, le requérant invoquant le fait que ces dispositions ne respectaient ni le droit à un procès équitable ni l'impartialité de la juridiction. La Cour rejette le pourvoi, elle fait remarquer que le bâtonnier est tenu au respect des dispositions réglementaires relatives aux règles de déontologie de la profession d'avocat, et dont la décision peut faire l'objet d'un contrôle a posteriori par un magistrat présentant les garanties d'indépendance et d'impartialité.

*[Légifrance, Cass civ2 du 29 mars 2012, n°11-30013](#)*

### Validité du modèle de sous-location à temps partiel avec partage de moyens d'exercice proposé par l'Ordre

Par un arrêt du 22 mars 2012, la cour d'appel de Paris valide la convention-type proposée par l'Ordre des avocats au barreau de Paris, relative au modèle de sous-location à temps partiel avec partage de moyens d'exercice. Elle relève que cette convention ne porte pas atteinte au principe de la liberté contractuelle.

*[Cour d'appel de Paris du 22 mars 2012 n°11-12867, base déontologique et professionnelle, espace avocat du site de l'Ordre](#)*

Contact : Mme Sandra Trichon, centre de documentation,  
e-mail : [strichon@avocatparis.org](mailto:strichon@avocatparis.org)

Dans le cadre d'un barreau impliqué, Præferentia et Coms'g se mobilisent ensemble pour enrichir l'offre disponible sur la centrale de référencement des cabinets d'avocats parisiens.

[Le Cercle des Secrétaires Généraux et Office Managers de Cabinets d'Avocats \(Coms'g\) et Præferentia ont décidé d'unir leurs forces pour enrichir les offres proposées par Præferentia.](#)

Coms'g, créé 2007, est une association qui regroupe les Secrétaires Généraux et Office Managers de 80 cabinets d'avocats parisiens. Ce club se veut d'abord un lieu d'échange d'expériences et de partage d'informations entre professionnels qui, au quotidien, accompagnent le développement des cabinets d'avocats.

Coms'g apportera à Præferentia toute son expérience en matière d'achat et sa connaissance des différents acteurs et prestataires de services intéressants les cabinets d'avocats et contribuera ainsi à la mise en place de nouvelles offres toujours plus compétitives pour les cabinets d'avocats parisiens et les élèves de l'école de formation des avocats de Paris.

De son côté Præferentia, forte de ses 24000 adhérents, contribuera à l'optimisation des achats des biens et des services indispensables aux cabinets d'avocats dans lesquels travaillent les membres de Coms'g.

[WWW.PRAEFERENTIA.COM](http://WWW.PRAEFERENTIA.COM)

[WWW.COMSG.FR](http://WWW.COMSG.FR)

CONTACT

Par email : [præferentia@vaziva.com](mailto:præferentia@vaziva.com)

Par téléphone : 0 820 69 68 00